

COMMENT ADHERER

Rappel de l'article 7 des statuts : « *Pour être membre de l'association il faut être : loueur saisonnier en règle avec les impératifs administratifs(déclaration en mairie, agrément préfectoral...) , être maître de tous ses droits, être agréé par le conseil d'administration après que celui-ci ait vérifié que le candidat réponde aux conditions exigées par les statuts*

Le nouveau membre doit acquitter dès son entrée la cotisation annuelle de l'année civile en cours... »

Le montant de l'adhésion a été fixé à 10 euros pour une année civile lors de l'assemblée générale du 17 avril 2015.

Pour adhérer à l'association, vous devez compléter le coupon réponse ci-dessous et y joindre votre règlement par chèque à l'ordre du GLSVL. Merci de faire parvenir l'ensemble à :

GLSVL - OTSI de GERARDMER – 4 place des Déportés – 88400 GERARDMER

.....

Coupon d'adhésion année 2017

GROUPEMENT DES LOUEURS SAISONNIERS DE LA VALLEE DES LACS

Nom..... Prénom.....

Adresse

Code Postal..... Ville.....

Tél..... Portable.....

Code propriétaire..... E mail.....